

# Code de vie

## École Champlain

### *La réussite éducative*

Valeurs	RÈGLES	Comportements attendus
<i>Autonomie</i>	Je m'engage dans ma vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je suis présent, à l'heure et à l'endroit prévu.</li> <li>- J'ai le matériel requis pour mes activités scolaires.</li> <li>- Je fais mes devoirs et mes travaux tel que demandé et dans les délais prévus.</li> </ul>

### *Le vivre ensemble*

<i>Coopération</i>	Je soutiens mes camarades afin de favoriser un climat harmonieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'offre mon aide si quelqu'un en a besoin.</li> <li>- J'accepte les autres tels qu'ils sont.</li> <li>- Je contribue de façon positive aux projets et aux activités de groupe.</li> </ul>
--------------------	-------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### *L'encadrement*

<i>Respect</i>	Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude et mon langage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.</li> <li>- Je suis calme dans les rangs et lors des déplacements.</li> <li>- Je suis poli en tout temps.</li> </ul>
----------------	------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### *Santé et bien-être*

<i>Estime de soi</i>	Je m'accepte tel que je suis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me donne droit à l'erreur.</li> <li>- Je prends soin de moi.</li> <li>- Je me fais confiance.</li> <li>- J'essaie de m'améliorer en utilisant les stratégies apprises.</li> </ul>
----------------------	-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### *Qualité de l'environnement*

<i>Protection de l'environnement</i>	Je prends soin du matériel et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je garde en bon état mon matériel et celui à ma disposition.</li> </ul>
--------------------------------------	---------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Code vestimentaire**

1. L'élève doit porter une tenue vestimentaire :

- convenable et soignée;
- adaptée à la saison et aux conditions climatiques;
- ne véhiculant aucun message ou signe à teneur violente, sexuelle ou encore inappropriée.

3. Tant que l'usage des bottes est nécessaire, l'élève doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur afin de maintenir l'école propre et de garder ses pieds au sec. Ses chaussures doivent être sécuritaires et protéger ses pieds.

*Les sandales de plage sont interdites pour des raisons de sécurité.*

4. Les espadrilles sont obligatoires pour les cours d'éducation physique.

## **Principaux numéros de téléphone**

Secrétariat : (514) 596-5910

Service de garde : (514) 596-5906

Infirmière : (514) 596-5910 poste : 5914

Hygiéniste dentaire : (514) 596-5910 poste : 5914

Travailleuse sociale : (514) 596-5910 poste : 5914

Psychoéducatrice : (514) 596-5910 poste : 8967

## Modalités et sanctions

*L'enseignant.e prend les moyens appropriés pour aider ses élèves à développer le respect des droits de la personne.* LIP (Loi de l'instruction publique)

- En enseignant les comportements attendus et en agissant en prévention;
- En avisant l'élève de ses manquements ;
- En entrant en relation d'aide par des conseils, des recommandations, des sanctions et en avisant les parents ;

L'équipe-école de Champlain a identifié six gestes répréhensibles contre lesquels nous jugeons important d'intervenir conséquemment aux valeurs et aux principes du code de vie de l'école. Ces gestes sont :

- Impolitesse / violence verbale / insulte
- Vandalisme
- Fuite ou fugue
- Violence physique envers les pairs ou les adultes
- Rupture de fonctionnement
- Intimidation

L'élève qui pose un de ces gestes se verra remettre un avis de comportement que le parent devra signer et retourner à l'école le lendemain. En fonction de la répétition, de la gravité du geste et du nombre d'avis de comportement remis à l'enfant, les conséquences suivantes devront être assumées :

- Rencontre avec l'éducatrice/éducateur spécialisé(e)
  - Réflexion écrite
  - Action réparatrice
  - Travail supplémentaire
  - Rencontre avec la direction
  - Rencontre avec les parents
  - Retrait de la classe
  - Suspension interne ou externe
  - Etc.
-

# Retards/Calendrier scolaire

L'élève doit arriver à l'heure à l'école. **Après 3 retards dans la même étape,** un suivi sera fait avec vous pour que la situation s'améliore.

Après 13h50 (jeudi) et 15h25 (lundi, mardi, mercredi, vendredi), si vous n'êtes pas venus chercher votre enfant, il sera conduit au Service de garde. Des frais de 10\$, correspondant au tarif du bloc de l'après-midi, vous seront facturés. L'heure de fermeture du service est 18h00. Les parents qui arrivent après 18h00, devront débourser des frais de 1,50\$ par minute excédentaire.

L'élève doit obligatoirement respecter le calendrier scolaire. Les voyages doivent être planifiés en respectant celui-ci.

*Nous avons pris connaissance des informations suivantes...*

- Informations aux parents
- Horaire de l'école
- Code de vie
- Code vestimentaire et numéros de téléphone
- Modalités et sanctions
- Retards/Calendrier scolaire

*...et nous acceptons de nous y conformer.*

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Tu vis une situation  
problématique à l'école?

Protecteur national  
de l'élève

Québec



Tu vis une situation de violence à  
caractère sexuel?



Le Protecteur  
national de l'élève  
est là pour veiller au  
respect des droits  
des élèves et de  
leurs parents.



Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](http://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas  
satisfait des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes  
[cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/](http://cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/)
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève



## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement au  
protecteur régional de l'élève.